

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>08/12/2020</b>	Dossier complet le : <b>11/02/2021</b>	N° d'enregistrement : <b>2020-5044</b>

### 1. Intitulé du projet

Réparation et confortation d'une boucle cyclable

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Commune de l'Ile d'YEU

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Bruno NOURY - Maire de L'Ile d'Yeu

RCS/ SIRET

| 2 | 1 | 8 | | 5 | 0 | 1 | | 1 | 3 | 8 | | 0 | 0 | 0 | | 1 | 8 |

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières On entend par " route " une voie destinée à la circulation des véhicules à moteur, à l'exception des pistes cyclables, des voies vertes et des voies destinées aux engins d'exploitation et d'entretien des parcelles.	Réparation et confortation d'une boucle cyclable de 16 km c) Construction des pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet porte sur la réparation et le confortement d'une boucle cyclable d'une longueur de 16km qui traverse des secteurs urbains, agricoles et naturels sur l'Ile d'Yeu (Vendée).

La boucle s'appuie entièrement sur du mobilier urbain, des chemins agricoles et des sentiers cyclables déjà existants et utilisés.

L'aménagement de la boucle sera de deux natures:

- dans les zones urbaines, la piste sera intégrée aux routes existantes par marquage au sol et installations de panneaux.
- dans les zones agricoles et naturelles, les chemins existants seront repris avec apport de matières semi-perméable (sables tassés avec liant naturel type chaux).

## 4.2 Objectifs du projet

La boucle cyclable remplit un double objectif:

- objectif touristique: cette boucle s'appuie sur des chemins existants très dégradés par leur utilisation. Leur aménagement doit faciliter la circulation et permettre une mise en sécurité devenue indispensable des utilisateurs.

La boucle cyclable permet également de proposer aux promeneurs un circuit balisé à travers la côte et l'intérieur de l'île.

- objectif environnemental: l'aménagement de la piste a également pour objectif de canaliser les cyclistes sur la piste et ainsi limiter la dégradation des habitats sensibles (pelouses xériques) induite par le passage des vélos sur ces zones souvent moins accidentées que le chemin existant.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se réaliseront en deux phases:

- dans sa partie écologiquement sensible qui correspond au zonage Natura 2000, les travaux seront organisés entre le 15 septembre et fin février pour éviter les perturbations d'espèces en période sensible (reproduction). Pour limiter la fréquentation des zones naturelles plus sensibles, la base de travaux et les zones de stockages seront situées en dehors du site Natura 2000.

Le brassage des sables et du liant se fera également en dehors des zones naturelles afin de limiter le temps de présence des engins sur cette zone.

Les engins se cantonneront exclusivement sur les emprises existantes sans déborder sur les espaces environnants. Le cahier des charges fourni à l'entreprise en charge des travaux stipulera cette engagement.

- dans sa partie urbaine (pas de sensibilité écologique), aucune restriction de période sera faite. La période estivale (période touristique) sera cependant évitée.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois mise en service, la piste, dans ses portions plus sensibles et proches de la côte, reprendra un fonctionnement et une fréquentation identique d'avant travaux. En effet, ce sentier s'intègre dans un circuit existant longeant les secteurs emblématiques de l'île et donc déjà très emprunté par les touristes et principalement les cyclistes.

Relativement vallonné, le circuit pâti actuellement d'une très forte dégradation induite par le piétinement et le passage des vélos, mais également du ravinement important de la matière minérale lors de pluies plus ou moins fortes. Cette matière s'accumule par la suite dans les points bas et notamment sur les habitats naturels voisins plus humides et les mares. Pour éviter une dégradation inévitable de la future piste et empêcher l'érosion et l'accumulation de la matière dans les espaces humides sensibles, Un liant naturel (pH neutre) sera mélangé avec le sable de la piste.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet ne concerne aucun item des listes "des documents de planification, programmes projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000" suivantes :
  - Liste Nationale, figurant à l'article R414-19 du Code de l'environnement) ;
  - Liste locale n°1, figurant dans l'arrêté 11/DDTM/357 SERN - NB en date du 2 mai 2011 ;
  - Liste locale n°2, figurant dans l'arrêté AP 13/DDTM/672 SERN - TNDL en date du 6 décembre 2013 ;
  - Liste pour la façade maritime Atlantique, figurant dans l'arrêté n°2011-37 en date du 24 juin 2011 et modifiée par l'arrêté n°2011-98 en date du 19 décembre 2011.
- Demande d'Autorisation spéciale au titre des Sites Classés/Inscrits.
- Permis d'aménager (au titre des articles R421-22 et R121-5 article 1° du Code de l'Urbanisme).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
la boucle fera 16 Kilomètres de distance. la piste fera en moyenne 2,50m de largeur (normes de sécurité)sauf rétrécissements ponctuels (2,00m). Certaines portions de chemin existant seront ainsi diminuées en largeur par rapport au chemin existant (zone érodée atteignant 8m par endroit).	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

l'Ile d'Yeu (Vendée)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R 122-2 du code de l'environnement :

Le point de départ est aussi le point d'arrivée

Point de départ :

Long.-2°35'04"23 Lat.46°72'59"64

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"\_\_

Communes traversées :

la boucle ne concerne que l'Ile d'Yeu.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 Sagit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

routes, chemins et sentiers historiques de l'Ile

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-htm>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/snp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 (520005755) : Côte sauvage et landes voisines de la pointe du But à la pointe des Vieilles ZNIEFF de type 2 (520616250) : l'Ile d'Yeu
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Ile d'Yeu
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vieux château de L'Ile d'Yeu

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition de seaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR5200654 - Côtes rocheuse, dunes, landes et bas marais de l'île d'Yeu La partie sud de la boucle traverse le site N2000 (Voir annexe 7)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8511 - L'île d'Yeu, la côte sauvage et le bois de la citadelle. La partie sud de la boucle traverse le site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?  
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les chemins et sentiers existants seront rechargés en sables (sables issus de carrière vendéenne) et liants naturels pour sécuriser la piste. Aucun matériau issu de l'île ne sera utilisé (pas de carrière sur l'île)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La boucle s'intègre entièrement sur des chemins et sentiers existants et utilisés, ce qui permet d'éviter tout impact lié à une création. Afin d'éviter toute perturbation en période d'activité de la faune et de la flore, les travaux en zone naturelle et agricole seront réalisés en automne / hiver
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour les mêmes raisons citées précédemment à savoir: - pas de création en dehors de l'existant; - adaptation des périodes de travaux; - pas d'intervention en dehors des emprises actuelles notamment en phase travaux. Le projet a été monté en collaboration avec l'animatrice N2000 et en adéquation avec le docob.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	l'ensemble de la boucle est sur des chemins, sentiers, routes existantes
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de rechargement des sentiers et chemins se feront en dehors des périodes de fortes fréquentations touristiques sur l'île. Les travaux se réaliseront de jour et hors week-end.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit d'implanter des panneaux directionnels (panneaux labélisés par le Conseil Départemental de Vendée). Pour ne pas porter atteinte au paysage, aucun panneau ne sera mis sur les espaces ouverts (côte sauvage)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les chemins ruraux empruntés et les accès à la côte (accès pour les secours) ne changeront pas de régime et seront toujours empruntables.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitement:

- boucle cyclable exclusivement tracé sur des routes, chemins, sentiers existants;
- évitement des affleurements rocheux sur les sentiers existants. La piste les contournera pour garder l'intérêt paysagère et environnemental (zones potentiellement intéressante pour la flore) de ces éléments.
- pas de circulation d'engins (phase travaux) en dehors des emprises existantes;

Mesures de réduction:

- périodes de travaux adaptées hors printemps et été;
- base travaux et lieux de stockage en dehors des sites naturels;
- matériaux utilisés naturels (sables vendéen, pH neutre) et utilisation d'un liant pour éviter l'érosion de la piste et les effets indirects sur les habitats proches (matière retrouvée dans les mares, zones humides,...)
- bordure de la piste en légère cuvette pavée pour canaliser les utilisateurs sur la piste.

Autre mesure: la largeur de la piste sera de maximum 2,20 m. Les sentiers existants sur la côte sauvage font, dans les parties les plus dégradées, jusqu'à 8 m de large. La surface non utilisée sera recolonisée grâce à la canalisation des vélos, par la végétation typique de ces zones.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans la mesure où les effets environnementaux (pas de destruction d'habitats ou d'espèce, pas de dérangement d'espèce, utilisation de matériaux naturels et neutres), paysagers (panneaux localisés, pas de modification des éléments du paysage, matériaux adaptés) et sociaux (période de travaux, conservation des droits de passages, mise en sécurité des sentiers actuellement très fréquentés) sont évités, il est estimé que l'évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: note d'accompagnement (cette note comprend les photographies et descriptifs du tracé par tronçon.
Annexe 8: extrait du DOCOB du site N2000 (habitats longés par le tracé)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à L'ILE D'YEU

le, 11.02.2021

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur  ci-dessus